

vendaient \$350 pièce, et maintenant le prix en est réduit à \$200 ou \$225. Elles se vendaient ainsi en 1834.

Par M. Watson :

Q. Attribuez-vous cette réduction à la concurrence ? R. Oui ; la concurrence en est cause, je présume.

Par M. Hickey :

Q. Quels arrangements avez-vous pour garder vos chevaux et vos bestiaux en été ? R. Les uns les gardent, d'autres les tiennent dans des pâturages clos. Quand ils pâturent dans la prairie, un gardien les surveille.

Q. Quelques municipalités ont adopté la loi relative au pâturage libre, n'est-ce pas ? R. Oui ; cette loi est en vigueur dans notre municipalité.

Q. Là où cette loi n'est pas en force, les cultivateurs clôturent leurs champs de grain, et laissent le bétail paître en liberté ? R. Oui.

Par M. Sproule :

Q. Cette loi est-elle applicable aux municipalités, ou s'étend-elle à toute la province ? R. C'est une loi municipale. Chaque municipalité est libre de l'adopter ou non.

Par M. Hickey :

Q. Et il n'y a pas de limite assignée aux troupeaux ? R. Non. Ils peuvent aller partout où les terres ne sont pas mises en rapport.

Q. Trouvez-vous que cette loi présente des avantages ? R. Oui ; elle fonctionne d'une manière satisfaisante. Je n'ai entendu personne s'en plaindre. Les troupeaux vaguent en liberté depuis le 1er juin jusqu'au 15 septembre, et cela donne amplement le temps de veiller à la moisson. Souvent, les fermiers s'entendent pour réunir leurs animaux en un seul troupeau de 75 à 100 têtes, et ils engagent un homme pour le garder. Le gardien renferme le troupeau dans un corral chaque soir ; ceux qui désirent traire leurs vaches à leur habitation vont les y prendre pour les ramener le matin suivant.

OTTAWA, 18 mars 1885.

M. H. Wood, de Birtle, Man., est ensuite appelé et interrogé.

Par le président :

Q. Vous habitez dans le Manitoba, n'est-ce pas ? R. Oui, à Birtle.

Q. Quelles sont vos occupations ? R. Je m'occupe d'agriculture depuis que j'y suis rendu.

Q. Avez-vous déjà quelqu'expérience dans cette branche ? R. Oui.

Q. Dans quelle partie du pays avez-vous cultivé ? R. Dans le township de London, Ontario. J'ai aidé au défrichement d'une terre dans cette localité, et j'ai travaillé sur la ferme jusqu'à l'âge de 23 ans.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans le Manitoba ? R. Depuis près de six ans. Il y aura six ans, le mois prochain.

Q. Pouvez-vous nous renseigner sur le climat du pays ? R. Je présume que je puis vous en dire, sur ce sujet, plus long que vous n'en avez entendu jusqu'à présent. Je trouve que c'est un climat très sain. L'été est agréable, et l'hiver l'est aussi. Le premier hiver que j'y ai passé a été très rude ; la neige atteignit trois pieds d'épaisseur, et il était assez difficile de circuler ; mais depuis cette date, nous avons eu des hivers préférables à ceux que j'ai passés dans l'Ontario, bien que j'aie habité cette province pendant 40 ans.

Par M. Orton :

Q. Vous dites que vous avez eu trois pieds de neige ? En quelle année était-ce ? R. Oui, mais c'était un hiver exceptionnel. C'était en 1879.

Q. Cela a-t-il été général dans la province ? R. Entre Winnipeg et mon domicile, distance de 200 milles, il en a été ainsi, je crois.

Q. La moyenne était de 3 pieds ? R. Oui ; et les expéditeurs ont éprouvé beaucoup de difficultés. C'était l'opinion admise à l'époque. Il va sans dire que nous n'en avons pas mesuré l'épaisseur.